

**Réunion du Conseil Municipal
Mardi 12 juillet 2016**

PRÉSENTS : Mme LÉCULÉE Marie-France, Maire, M. DANO Marc, Mme POUPELARD Michèle, M. SOULARD Laurent, Mme MARY Anne-Marie, Mme BARANGER Valérie, M. BAUDRY Maurice, M. BOZEC Jacques, Mme BURGAUD Ingrid, Mme CLISSON Marie-Cécile, M. CLOUTOUR Christian, Mme DUPUY Béatrice, M. GALVAN Bruno.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Christian BONNEAU qui a donné pouvoir à Mme BARANGER ; Mme Marie-Pierre MICHAUD.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Madame Valérie BARANGER.

Aucune observation n'est formulée sur le procès-verbal de la réunion de Conseil du 15 juin ; il est adopté.

Mme le Maire propose au Conseil d'ajouter un point (1 bis) portant également sur le P.L.U. (nouvelle réglementation). Les conseillers acceptent.

P.L.U. : deuxième débat sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

M. DANO, Adjoint à la voirie et à l'urbanisme, rappelle que par délibération du 15 décembre 2014, le Conseil a prescrit l'élaboration du P.L.U. Le 13 novembre dernier, le Conseil a débattu des orientations du PADD. Aujourd'hui, il faut y apporter quelques ajouts.

En effet, le P.L.U. doit comporter un PADD, qui détermine les objectifs d'aménagement en matière d'urbanisme, de cadre de vie, d'habitat, d'économie, d'environnement, des déplacements, d'équipements, de services.

Les différentes étapes de présentation et de débat ont été réalisées entre septembre et novembre 2015.

Au regard de notre débat du 13 novembre dernier, des précisions sont nécessaires et ces ajustements viennent renforcer principalement la place et le rôle de la commune de La Guérinière dans la Communauté de Communes de l'Île de Noirmoutier afin de garantir le développement communal, conforter ses atouts économiques et gérer durablement le territoire :

- Réaffirmer le rôle économique important de la commune de La Guérinière dans la Communauté de Communes de par sa position et son attractivité ;
- Maintenir une offre suffisante d'accueil d'activités économiques sur le territoire de l'Île de Noirmoutier par l'extension de la zone d'activités des Mandeliers ;
- Conforter un pôle sportif et de loisirs au Sud des campings notamment par l'implantation d'un équipement d'intérêt intercommunautaire.

M. DANO termine son exposé en confirmant que ce PADD doit faire l'objet d'un débat avant d'être adressé au Préfet.

M. BOZEC demande si les terrains d'assiette de cette zone d'implantation d'un équipement d'intérêt intercommunautaire sont communaux ; réponse positive de Mme le Maire.

Il s'interroge également sur le sens du 1^{er} ajout "la Commune tient un rôle important dans la Communauté de Communes..." ; il suggère d'inscrire "...dans l'Ile de Noirmoutier..." ; les élus approuvent cette modification.

M. CLOUTOUR questionne sur le calendrier pour arriver à la mise en œuvre du P.L.U.

Mme le Maire indique le processus (avec enquête publique à l'automne, et l'objectif d'une mise en place en février/mars 2017...) et ajoute que s'il y a un contentieux, nous reviendrons à la carte communale ; au RNU (Règlement National d'Urbanisme) précise M. BOZEC (puisque nous n'avons pas de carte communale).

M. CLOUTOUR demande si nous aurons des pénalités si le P.L.U. n'est pas mis en place en janvier prochain.

Mme le Maire fait savoir que le ministère a mis de la souplesse dans les délais d'application.

Le Conseil prend acte que le débat du PADD du PLU s'est déroulé pendant cette séance de Conseil du 12 Juillet.

P.L.U. : Nouvelle codification du Code de l'urbanisme

M. DANO informe de l'application d'un décret portant sur une nouvelle codification de la partie réglementaire du livre 1er du Code de l'urbanisme, entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2016.

Ce livre comporte désormais 8 titres, dont un titre préliminaire qui se compose de 5 chapitres.

Ainsi il y a une clarification des écritures.

C'est un avantage, notamment pour les particuliers.

Ce nouveau règlement est plus lisible en s'organisant autour de 3 axes :

- Où construire,
- Comment construire en prenant en compte les caractéristiques architecturales et environnementales,
- Et comment se raccorder aux différents réseaux.

M. DANO indique que c'est une possibilité pour nous de l'intégrer dans la rédaction du PLU; il propose donc de délibérer dans ce sens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'appliquer le nouveau décret du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre 1^{er} du code de l'urbanisme.

Renouvellement groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau et consommables

Mme le Maire rappelle qu'un groupement de commandes pour l'achat de fournitures de bureau avait été mis en place en 2012, entre la Communauté de Communes et les 4 Communes de l'Ile. L'objectif était, bien évidemment, de faire des économies...

Le marché arrive à échéance au 31 décembre 2016. Il est proposé de renouveler ce groupement de commandes, porté par la Communauté de Communes, étant précisé que Barbâtre a choisi de ne plus adhérer.

Divers commentaires interviennent :

Mme CLISSON s'interroge sur la date de renouvellement : Pourquoi courant 1^{er} trimestre 2017 ; réponse : c'est le temps nécessaire pour relancer un appel d'offres et finaliser les marchés.

Mme DUPUY demande pourquoi Barbâtre s'est retiré ? Nous ne connaissons pas les raisons...

Mme BURGAUD questionne sur l'économie réalisée... elle était estimée à 20% lors de l'engagement de la procédure répond Mme le Maire. Elle ajoute que les services de la Mairie sont satisfaits de cette mutualisation...

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention constitutive de groupement de commandes, pour l'achat de fournitures de bureau et consommables, papeterie, imprimés et formulaires administratifs – marché d'un an, reconductible 3 fois un an -.

Mise en vente des parkings situés aux Sables d'Or

Mme le Maire fait savoir que la Commune est propriétaire de 3 parkings aux Sables d'Or, et d'un appartement.

Deux parkings (12 m² chacun) sont inutilisés. Ils ne sont pas constructibles. Ils pourraient peut-être intéressés des propriétaires des Sables d'Or.

Mme le Maire, en accord avec la Commission d'urbanisme, propose de mettre en vente ces 2 places de stationnement au prix de 5 000 €chacune.

La discussion s'engage.

M. BOZEC suggère de le faire savoir aux propriétaires d'appartements sans parking...

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte de vendre 2 places de stationnement situées dans le lotissement privé "Les Sable d'Or" au prix plancher de 5 000 €net vendeur chacune.

SAFER : Nouvelle convention cadre relative à la surveillance et à la maîtrise foncière

Une nouvelle convention cadre tripartite est proposée par la SAFER, pour la surveillance et la maîtrise foncière.

Suite à la réflexion engagée entre la Communauté de Communes, les 4 Communes de l'Ile, et la SAFER, une convention a été signée entre la Communauté de Communes et la SAFER portant sur la veille foncière, via l'outil "Vigifoncier", adossé au SIG.

Ainsi la SAFER informera la Communauté de Communes de toute transaction agricole, qui ensuite diffusera l'information auprès de la Commune concernée.

Mme le Maire expose que si la Commune est intéressée (ou connaît un agriculteur intéressé), la convention s'active et la SAFER facture en conséquence (négociation foncière et recueil de promesse de vente acquisition et portage de réserves foncière, mise en gestion de biens agricoles portés par la Commune, minimum facturés selon les demandes d'interventions...).

Mme le Maire cite l'exemple du dernier achat/avance/remboursement réalisé avec la SAFER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le projet de convention tripartite (SAFER, Chambre d'Agriculture, Commune) pour la surveillance et la maîtrise foncière du territoire, convention qui arrivera à son terme au plus tard le 31 décembre 2020.

Régularisation cession bande de terrain rue de la Poirière

En avril 2015, le Conseil avait acheté 3 bandes de terrain rue des Gobets / rue de l'Anglée, situées en emplacements réservés et appartenant à la succession BOUCARD.

Or, une des parcelles (AI n° 847) appartient en réalité à Mme Thérèse GARNIER.

Il faut donc que la Commune rétrocède ce terrain (15 m²) à Mme GARNIER et prenne en charge les frais – acte, rectification cadastrale – afférents à cette transaction.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions.

Réalisation emprunt (voirie, salle multi/accueil)

M. SOULARD, Adjoint aux finances, rappelle l'inscription au budget d'un emprunt de 400 000 €pour financer des travaux de voirie et la création d'une salle destinée aux activités périscolaires attenante à la salle des sports.

Deux banques ont été interrogées – le Crédit Agricole et la Banque Postale – ; cette dernière présente l'offre la plus intéressante : prêt de 400 000 € au taux fixe de 1,30 %, sur 15 ans (1,55 % pour le Crédit Agricole).

Les élus reconnaissent l'intérêt à emprunter en ce moment, compte tenu de la conjoncture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de prêt présentée par la Banque Postale.

Tarifs des repas au restaurant scolaire au 1^{er} septembre 2016

(dossier remis aux élus)

Mme le Maire rappelle en préambule que la restauration scolaire n'est pas un service obligatoire ; ce service peut également être géré par des associations.

Mme le Maire commente les éléments chiffrés du dossier :

L'évolution des charges de Personnel a baissé ; le coût de l'alimentation a augmenté ; les charges d'entretien s'accroissent (matériel, équipement vieillissant) ; diminution du nombre des repas servis puisque baisse des effectifs scolaires :

12 328 repas en 2015 ; 12 757 en 2014 ; 13 387 en 2011... et une baisse prévue pour 2016/2017.

Le coût de revient par repas s'élève donc à 8,68 € en 2015 (2,30 € coût denrées) et le reste à charge de la Commune correspond à 5,54 € ; avec la baisse des effectifs, le delta risque de s'accroître.

Afin de réduire ce delta, Mme le Maire propose une augmentation du prix du repas, qui passerait de 3,20 € à 3,30 €

Le débat s'engage :

Mme BURGAUD indique que moins il y aura d'enfants, plus on va payer... Mme le Maire confirme que ce modèle de restauration va devenir difficile à gérer.

Mme DUPUY et M. CLOUTOUR demandent les prix pratiqués dans les autres Communes ; réponse L'Épine : 3,20 € (production Les 4 Vents) ; Noirmoutier : 3,20 € (production communale comme Nous) ; Barbâtre : 3,04 € (production extérieure par un prestataire « Médirest ») et nous ne savons pas ce que "rajoute" la Commune.

M. GALVAN demande s'il n'est pas possible d'avoir une réflexion avec Noirmoutier ? Mme le Maire répond que cela a été fait... et fait l'historique de la procédure engagée il y a 4, 5 ans... qui n'a pu aboutir.

Elle précise que nous allons étudier les possibilités qui vont se présenter avec la construction de la structure médico-sociale sur le site de Bon Secours (cuisine traditionnelle ADMR + portage de repas...).

M. BAUDRY interroge : si l'effectif baisse encore, que fera-t-on du Personnel ?

Mme le Maire répond que le Personnel concerné sera redéployé dans d'autres services ; c'est déjà le cas pour cet été : accueil Mairie, accueil Musée, Services Techniques... les agents concernés s'investissent dans ce sens.

M. BAUDRY formule la proposition suivante :

Au lieu de demander plus aux familles d'élèves, ne pourrait-on pas donner moins aux séniors (genre voyage) ?

Mme le Maire répond que c'est un choix politique ; certains séniors n'ont pas beaucoup de moyens... et la dépense s'évalue largement en faveur des jeunes bien qu'ils soient moins nombreux que les séniors.

Mme POUPELARD insiste sur la place à réserver aux Anciens.

Mme BURGAUD suggère d'acheter l'alimentation avec Noirmoutier ; Mme le Maire répond que la mise en œuvre pourrait demander 1 an... et nous sommes à 2 ans du projet Bon Secours.

Mme BARANGER demande s'il n'aurait pas été question de faire participer les Communes "Hors de l'Ile" ; réponse : pas pour la cantine...

Cette augmentation de 0,10 € par repas correspond à une dépense supplémentaire de 14 €/an/enfant pour les familles ajoute Mme le Maire (sur 144 jours de repas).

M. BAUDRY dit que 3% d'augmentation c'est beaucoup (alors que la vie n'augmente pas)... le prix des denrées, oui répond M. SOULARD.

Mme DUPUY s'interroge sur un paiement en fonction des revenus.

Mme le Maire répond que pour que cela soit administrativement viable, il faut au moins 15 000 habitants... De plus, au regard de la composition des ménages et de leurs revenus, cela pourrait coûter plus cher à la Commune (grille CAF).

Mme BARANGER invite à appliquer un tarif dégressif, suivant le nombre d'enfants inscrits à la cantine.

M. BOZEC approuve l'idée.

La proposition suivante est donc avancée et soumise au vote du Conseil :

3,30 € le repas pour le 1^{er} enfant inscrit ; 3,20 € le repas à partir du 2^{ème} enfant inscrit.

Mme BARANGER, M. BONNEAU, M. GALVAN votent contre l'augmentation du prix de repas servi au restaurant scolaire.

Les autres conseillers sont favorables à cette augmentation, avec une application au 1^{er} septembre 2016.

Solde subvention ADMR Sud'Ile

Mme le Maire rappelle que la Mairie attendait le bilan détaillé et les comptes précis de l'ADMR pour verser le solde de la subvention ; un acompte de 5 000 € avait été attribué en mars dernier.

Elle communique les éléments chiffrés suivants : l'association a effectué 27 303 heures d'intervention auprès de 334 personnes des 3 Communes de l'Ile dont 8 338 heures sur La Guérinière pour 101 personnes.

Mme CLISSON demande si on connaît le tarif horaire de l'ADMR (qui a semble t-il énormément augmenté).

Mme le Maire répond négativement, mais parle du désengagement des mutualistes (pour le maintien à domicile), de la baisse de la contribution du Conseil Départemental... c'est donc le bénéficiaire qui paie...

M. CLOUTOUR est perturbé par le terme secrétariat... et regrette que les rapports d'activités et financier ne soient pas clairs, pas explicites...

Mme le Maire précise que la Fédération Départementale ne prend pas en charge les frais de secrétariat – qui est donc dévolu aux antennes locales (plannings, contrats, décomptes salaires...) -.

Mme CLISSON demande si l'ADMR a des concurrents ? Oui, depuis 2005, J-L BORLOO (Ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement) a ouvert le maintien à domicile aux prestataires privés ; il y a Aid'A No, COVIVA... et nous ne connaissons par leurs tarifs répond Mme le Maire à la question de M. BAUDRY.

M. DANO rappelle que l'ADMR Sud'Ile (comme Noroit) relève de la convention collective d'entreprise ADMR, convention différente de celle appliquée par les entreprises citées ci-dessus.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte de verser la somme de 1 387 € à l'ADMR représentant le solde de la subvention sollicitée par l'association.

Modification des statuts de la S.P.L.

M. BOZEC (représentant au sein de l'assemblée générale de la S.P.L.) explique que l'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée a été créée par les Collectivités Locales et le capital de cette Société Publique Locale est détenu à 100 % par les Collectivités adhérentes.

La S.P.L. intervient auprès des Communes pour :

La réalisation d'opération d'aménagement, de construction, ou toute autre activité d'intérêt général.

La S.P.L. réalise des opérations d'aménagement de zones industrielles ou d'habitat, et peut accompagner les collectivités dans la réalisation de ZAC urbaine... elle intervient également comme Assistant à Maîtrise d'ouvrage ou mandataire...

La Guérinière a déjà fait appel à ses services.

225 Communes de Vendée sont adhérentes (sur 269).

Pour accueillir d'autres Communes, il faut diviser le montant de l'action, qui passerait de 500 € à 250 € ainsi le nombre d'actions passerait de 450 à 900 ; les Communes qui ont payé 500 € seront en possession de 2 actions... et pour ce faire, il faut une modification des statuts, et une délibération est nécessaire.

Mme le Maire indique que leurs prestations sont moins coûteuses qu'un bureau d'études ; cependant, les délais peuvent être longs car ils ont connu un développement très rapide lié aux demandes des collectivités.

M. BOZEC demande si la Mairie est satisfaite de leurs missions ?

M. DANO répond que cela dépend des "hommes"... le chantier « arrière de la Mairie » a été très bien mené, celui de la « Cantine » était plus complexe.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la modification des statuts de la S.P.L. (article 7 : capital social).

Proposition bail professionnel (cabinet infirmières)

Mme le Maire fait part d'une demande exprimée par 2 infirmières libérales (Mme SIMON et Mme PRÉVOT) : elles exercent déjà sur la Commune, mais elles ont des difficultés concernant leur local ; elles en recherchent donc un autre pour continuer à exercer sur La Guérinière.

Nous avons regardé comment satisfaire leur demande. L'ancien logement (Beauclair) situé dans la cour de la place Constantin André est disponible.

Des travaux sont nécessaires pour des mises aux normes, principalement sanitaires. Et bien entendu, cette occupation sera temporaire, dans l'attente de la construction du pôle paramédical sur le site de Bon Secours, puisqu'elles sont impliquées dans ce projet.

Mme le Maire propose au Conseil de louer ce bâtiment à Mme SIMON et Mme PRÉVOT, dans le cadre d'un bail professionnel.

En ce qui concerne le loyer, elle pense qu'il conviendrait d'appliquer le même que celui du local infirmier – 248 €/mois (hors charges) révisable annuellement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte ces propositions et autorise Mme le Maire à signer le bail professionnel solidaire qui débiterait le 1^{er} novembre 2016.

Demandes de subventions auprès de la Région

Mme le Maire informe que le Président de la Communauté de Communes a porté à la connaissance des Maires des 4 communes membres que la Région des Pays de la Loire a mis en place en 2016, 2 dispositifs d'aide en faveur des Communes de moins de 5 000 habitants (dans l'attente de l'arbitrage des orientations du N.C.R.).

A ce titre, Mme le Maire propose au Conseil de présenter 2 dossiers.

1- Pôle paramédical sur le site de Bon Secours

La Commune a acquis un lot de 185 m² environ correspondant à la construction du pôle paramédical, destiné au regroupement des professionnels : infirmiers, orthophoniste, pédicure/podologue, kinésithérapie, médecins en un lieu unique.

Le site accueillera un ensemble de logements, un EPHAD, un poste d'accompagnement au vieillissement et du maintien à domicile.

La Commune a tenu à s'associer à ce montage innovant tourné vers une population séniors.

Cependant, considérant le coût de l'acquisition, 344 744 €+ frais, Mme le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de la Région (au titre d'une aide "d'urgence" en faveur des Communes de moins de 5 000 habitants).

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

2- Mise aux normes sanitaires/vestiaires salle de sports – création salle activités périscolaires

Mme le Maire rappelle le projet de mise aux normes des sanitaires et des vestiaires de la salle de sports qui accueille les écoles, et désormais les TAP. Dans ce projet, figure également la création d'une salle destinée aux activités périscolaires, salle qui sera attenante à l'école publique.

Compte tenu du coût estimatif de cette opération, 525 000 €HT, Mme le Maire propose au Conseil de solliciter une subvention auprès de la Région, au titre de l'aide pour la rénovation des bâtiments scolaires et périscolaires.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

Annulations programmations sur 2016

Mme le Maire rappelle que l'Etat avait attribué une enveloppe de 500 millions d'euros au Département, pour favoriser les investissements et réactiver rapidement l'économie locale.

Nous avons présenté deux dossiers, afin d'obtenir une subvention. Or, ces deux dossiers n'ont pas été retenus.

Il conviendrait d'annuler la programmation de ces 2 opérations et l'inscription des crédits, sur l'exercice 2016.

- 1- Projet des travaux de réaménagement de la Place des Lauriers et de la Place de l'Eglise.
- 2- Projet de logements abordables situé secteur des Vignes Froides.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte d'annuler la programmation de ces 2 opérations sur l'exercice 2016.

Mme le Maire précise qu'une nouvelle enveloppe de 800 millions d'euros sera attribuée en 2017...

Virement de crédit du chapitre "dépenses imprévues"

M. SOULARD, Adjoint aux finances, rappelle qu'une somme de 46 000 € a été inscrite au budget au chapitre "dépenses imprévues".

Or, il est nécessaire de réaliser un virement de crédit de 2 500 € pour annuler un titre de recette sur exercice 2015, concernant un doublon sur la régie cantine scolaire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

Compte rendu de la réunion de la Commission "Personnel Communal"

M. DANO, Adjoint au Personnel, commente le compte rendu de la commission du 29 juin :

1. Le RIFSEEP (Régime Indemnitare lié aux Fonctions, Sujétions, à l'Expertise et à l'Engagement Professionnel). Ce sujet a déjà été présenté en janvier dernier.

Ce régime indemnitare est facultatif ; il doit être délibéré en Conseil, mais l'avis du Comité Technique est nécessaire, préalablement à sa mise en place.

Le RIFSEEP a 2 composantes :

- l'IFSE (Indemnité de Fonctions, Sujétions, Expertise), versée mensuellement et basée sur des critères professionnels ;
- le CIA (Complément Indemnitare Annuel) composant facultatif, versé annuellement et basé sur la manière de servir, l'engagement professionnel.

Pour mettre en œuvre ce RIFSEEP, il faut classer les emplois par groupes (administratifs, techniques, animations, etc...) selon des critères tels que responsabilité d'encadrement. (catégorie A ou B), niveau d'autonomie, technicité (catégorie C).

Dans le projet de délibération, apparait le montant maximal à ne pas dépasser, pour chaque catégorie et chaque groupe. Les montants maximum proposés dans ce projet pour nos agents communaux sont bien en-deça des montants des agents de l'Etat.

M. DANO confirme les 2 objectifs de la Commune :

- ne pas dépasser nos moyens financiers ;
- et garantir aux agents le montant qu'ils perçoivent actuellement. M. DANO cite des éléments chiffrés.

Il fait constater aux membres de la Commission les modifications apportées sur les conditions de versement du RIFSEEP (volet maladie).

2. Remplacement de la Secrétaire de Mairie : des échanges avec les agents en place sont en cours.
3. Contrats aidés : le recrutement de personnes "reconnues handicapées" est toujours d'actualité.

4. Amicale Laique : le redéploiement d'un agent auprès de l'Amicale sera possible à compter du mois de janvier (mise à disposition pour la garderie périscolaire).

Compte rendu de la réunion de la Commission "Culture-Animations"

Mme MARY, Adjointe à la Culture, procède à la lecture du compte rendu de la réunion du 15 juin.

La discussion s'engage au sujet du colis de Noël offert aux personnes âgées.

Le colis de Noël offert aux personnes placées en maison de retraite est la "seule dépense" que nous engageons précise Mme le Maire.

Les élus déclarent que le colis offert plait énormément.

Quant au Voyage de Maire, il est très apprécié ; et celui de cette année, également, confirme Mme le Maire.

L'Association Couleur Café – qui ne peut pas disposer du bâtiment communal situé Place Constantin André – a compris sans problème la démarche de la Mairie...

Une exposition sur le projet éolien offshore Yeu-Noirmoutier se déroulera à la Mairie du 8 au 12 août prochain.

Dates à retenir :

Vendredi 15 juillet : orchestre Arkanciel place des Lauriers à 21 h ;

Dimanche 17 juillet : chants Corses à l'Eglise à 21 h.

Informations diverses

Mme le Maire parle de l'Association Cariane/fondation Carisport qui a passé une semaine sur La Guérinière, dans le cadre de leurs actions au bénéfice des personnes handicapées et de leurs familles (balades en carrioles tirées par des ânes).

Nous les avons accueillis gracieusement, avec nos "faibles moyens" (mise à disposition de salles, mobilier/matériel, de parkings) ; l'association a grandement été soutenue par "la Marche Autour de l'Ile". En remerciement, l'association a remis un chèque de 300 € au bénéfice du CCAS, et offert un tiralo.

- Date du prochain Conseil Municipal : le 6 septembre ou plutôt le 13 septembre.